

RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS

Devenir architecte agréé au Canada



Au Canada, le titre d'architecte agréé est réglementé et requiert donc une accréditation d'un ordre professionnel provincial ou territorial.

De façon générale, de quoi ai-je besoin ?

Pour devenir architecte agréé, les candidates et candidats doivent détenir une formation pertinente, cumuler une expérience pratique et réussir l'Examen des architectes. Les exigences se ressemblent d'une province ou d'un territoire à l'autre mais des spécificités peuvent s'appliquer.

De façon générale, les personnes souhaitant voir leur expérience d'architecte reconnue peuvent s'attendre à devoir se soumettre aux vérifications suivantes :

- Preuve d'identité
- Diplômes d'études et de qualifications professionnelles en architecture
- Examens d'évaluation des connaissances et compétences
- Preuve de compétence linguistique
- Contrôle des références ou preuve de statut professionnel
- Cours d'orientation ou programme de transition
- Placement professionnel ou stage au Canada

Où trouver l'information ?

Les organismes de réglementation

Cliquez sur les provinces et territoires pour découvrir l'organisme de réglementation associé



Carte : Vecteezy.com

En architecture, chaque province et territoire dispose d'un ordre professionnel distinct responsable de délivrer votre permis d'exercice.

Entamer une démarche de reconnaissance

- 1 Se renseigner sur le [site du CCCA](#) et auprès des ordres provinciaux et territoriaux pour confirmer la voie qui s'applique le mieux à sa situation.
↓
- 2 Soumettre ses relevés de notes et autres pièces justificatives à des fins d'évaluation en respectant la méthode exigée.
↓
- 3 Le dossier passe à l'étape de l'évaluation et une décision est ensuite rendue.
↓
- 4 Poursuite du parcours pour remplir les conditions requises (au besoin)
↓
- 5 Inscription auprès de l'ordre professionnel provincial ou territorial désiré

Par où commencer ?

Trois principales voies s'offrent aux personnes diplômées d'un programme professionnel en architecture ou licenciées en architecture dans un autre pays aux fins de l'admission à un ordre d'architectes provincial ou territorial canadien.

Ce document vise à offrir de l'information générale aux personnes aspirant à travailler comme architecte en milieu minoritaire francophone canadien (à l'extérieur du Québec). Pour tous détails applicables à votre situation ou à la province où vous souhaitez travailler, veuillez contacter les ordres professionnels concernés.

Financé par :

Funded by:



Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

1

Option 1 : Ententes de reconnaissance mutuelle

Les architectes formé.e.s à l'étranger qui sont inscrit.e.s dans une juridiction à l'extérieur du Canada peuvent satisfaire aux exigences d'inscription auprès d'un membre du Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) en vertu d'une Entente de reconnaissance mutuelle, ce que l'on appelle l'inscription par la réciprocité.

[Découvrir les ententes](#)

2

Option 2 : Programme pour architectes de l'étranger ayant une vaste expérience (AÉVE)

Si vous êtes déjà agréé.e / immatriculé.e dans votre pays et ne pouvez bénéficier d'une entente de reconnaissance mutuelle, vous pourriez être éligible au programme pour AÉVE. Les candidat.e.s AÉVE qui satisfont à toutes les exigences obtiennent une certification qui reconnaît leur conformité à la Norme canadienne de compétence pour les architectes et leur permet de demander un permis d'exercice en tant qu'architecte auprès de l'ordre d'architectes provincial ou territorial de leur choix.

Pour ce faire :

-  Diplôme en architecture
-  Être architecte agréé dans votre pays
-  Détenir au moins 7 ans d'expérience post-agrément/licence au cours des 12 dernières années
-  Au moins 6 mois d'expérience pertinente récente au Canada sous la supervision d'un.e architecte autorisé.e (et confirmée par lettre signée)

[En apprendre plus](#)

3

Option 3 : Programme de certification académique et stage

Destiné aux titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires en architecture qui n'a pas été agréé par le CCCA, décerné dans un pays étranger (à l'exception des États-Unis) ou par l'un des signataires de l'Accord de Canberra, depuis le 1er janvier 2010.

Les candidat.e.s non admissibles à une entente de reconnaissance mutuelle ou ne satisfaisant pas aux critères d'admissibilité du programme pour AÉVE peuvent compléter le programme de stage en architecture, à condition d'avoir obtenu un diplôme officiel en architecture ET la certification de leurs études par le CCCA au préalable.

La certification du CCCA atteste de la conformité des qualifications académiques de l'individu. Il s'agit de la première étape obligatoire menant à l'obtention de la licence et de l'inscription à un ordre professionnel.

Bon à savoir!

- Le délai d'une demande complète au Programme de certification académique pour les titulaires d'un diplôme étranger est de 2 mois.
- Une fois la désignation obtenue, les architectes inscrit.e.s dans un ordre d'architectes provincial ou territorial du Canada peuvent demander l'inscription auprès d'un autre ordre d'architectes canadien en vertu des modalités de [l'Entente de réciprocité canadienne](#).
- L'architecture comporte plusieurs métiers et professions connexes dont les critères et exigences varient. Consultez le répertoire du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux \(CICDI\)](#) pour les découvrir.

Quelles sont les aides financières disponibles?

Aide financière RTCE

- [Achêv \(Toronto, ON\)](#)
- [Fonds d'emprunt communautaire d'Ottawa](#)
- [Immigrant Services Society of British Columbia](#)
- [Progressive Intercultural Community Services Society \(Surrey, C.-B.\)](#)
- [Immigrant Services Association of Nova Scotia](#)
- [Supporting Employment and Economic Development Winnipeg Inc.](#)
- [Windmill Microlending \(Calgary, AB et Canada\)](#)

Aide financière pour études universitaires

- [Alberta Student Aid](#)
- [StudentAid BC](#)
- [Manitoba Student Aid](#)
- [Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick](#)
- [Student Aid Assistance \(Nouvelle-Écosse\)](#)
- [Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario](#)
- [Aide financière aux étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard](#)
- [Saskatchewan Student Aid](#)